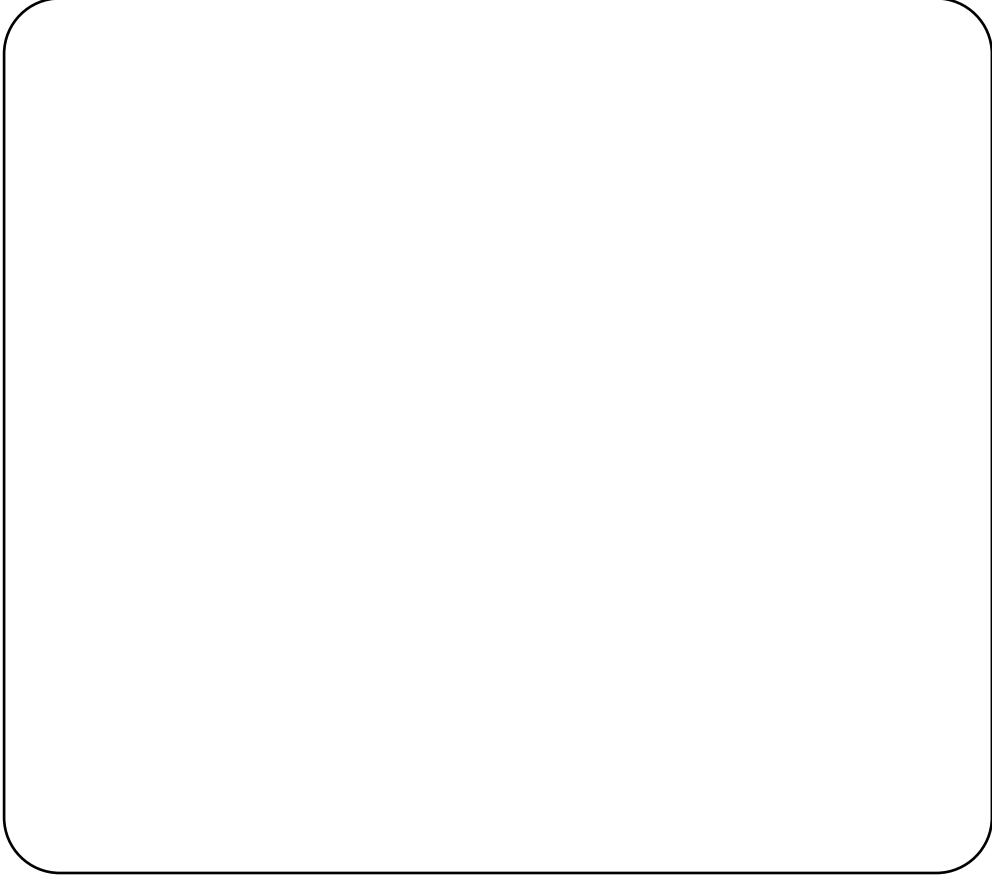


Éducation Islamique

Sixième Année

6





-  www.basaeredu.com
-  info@basaeredu.com
-  +966 11 275 9592
-  +966 53 936 6550



Auteurs

Dr. Maḥmūd Yusrī ‘Abd al-Ghaḥfār

Dr. Faṭḥī ‘Abd al-Karīm Sha‘bān



Revu Par

Dr. Bakr Ibn Muhammad Bukhārī

Dr. Muhammad Ibn ‘Abd al-‘Azīz al-Ghāmidī



Traduction Française

M. Tamer Saad Chèbl



Équipe de soutien

Mrs. Salma Seif El-Eslam



Révision de la traduction

Dr. Mohamed Boshra



Conception et réalisation

Ing. Bayān Hāshim ‘Abd al-‘Azīm

Ing. ‘Abd al-Raḥmān Nabīh Sālīm

M. Mohamed Menaem



Gestion de projet

M. Mohamed Ibrahim Hassan



Superviseur Général de la Traduction

Dr. Waleed Bleyhesh al-Amri



Superviseur Général

Dr. Moḥammed Ibn ‘Abd Allah Al-Dewish

Table des Matières

Première Unité

Explication de la Sourate <i>al- 'Alā</i> (1 - 8)	9
Adresser le <i>Salām</i> (la manière, les mérites et les règles)	10
Les qualités physiques du Prophète Muhammad (ﷺ)	16
La croyance en Allah, le Très-Haut	22
La récitation de la Sourate <i>Nūḥ</i>	27
L'importance de la croyance en Allah, le Très-Haut	34
L'injonction du <i>Ṣawm</i> (le Jeûne)	36
Le respect des biens d'autrui	41
	47

Deuxième Unité

Explication de la Sourate <i>al- 'Alā</i> (9 - 19)	53
Le Dhikr à l'entrée et à la sortie de la maison	54
La moralité éminente du Prophète Muhammad (ﷺ)	61
La croyance aux anges	67
La récitation de la Sourate <i>al-Jinn</i>	74
Les mérites du <i>Ṣawm</i>	81
Les types des biens d'autrui	83
La véracité: notion et types	89
	95

Troisième Unité

Explication de la Sourate <i>al-Ghāshiyah</i> (1 - 16)	101
Les règles de la demande d'autorisation	102
La patience du Prophète Muhammad (ﷺ)	109
	115



La récitation de la Sourate *al-Muzzammil*

122

La croyance aux Livres

124

Les piliers du *Ṣawm*

131

La conservation des biens d'autrui

137

Les mérites de la véracité

142

Quatrième Unité

147

Explication de la Sourate *al-Ghāshiyah* (17-26)

148

Demander l'autorisation à l'intérieur des maisons

155

Le courage du Prophète Muhammad ﷺ

162

La récitation de la Sourate *al-Muddathir*

169

La croyance aux Messagers

171

Les invalidants du *Ṣawm*

179

La récitation de la Sourate *al-Qiāmah*

184

La fierté d'être Musulman

186

Cinquième Unité

193

L'amour du Noble Coran

194

La générosité du Prophète Muhammad ﷺ

201

La récitation de la Sourate *al-Insān*

207

La croyance au Jour Dernier

209

La croyance au Destin (*al-Qadar*)

216

La récitation de la Sourate *al-Mursalāt*

223

Se cramponner à la droiture de la religion

225

Les habiletés de communication

230



PRÉAMBULE

Louanges à Allah, Seul, et que les bénédictions et la paix soient sur le Dernier des prophètes.

La vie de la nation est liée à l'éducation islamique qui veille à ce que la croyance et le culte du musulman soient corrects, l'amenant à distinguer entre le licite et l'illicite, à raffermir sa foi en la Charia, à croire en sa complétude, à se purifier l'âme et à se perfectionner moralement.

Les générations émergentes sont parmi les premières catégories de la société qui méritent toute notre attention et doivent bénéficier d'un enseignement et d'une éducation. Il y a un fort besoin dans de nombreuses écoles privées des pays non arabophones d'un programme d'éducation islamique qui contribue à enseigner aux enfants musulmans ce dont ils ont besoin en matière de préceptes de la religion islamique, et de construire leur personnalité et à les instruire en fonction de notre mission dans la préparation de ce manuel.

Pour mener à bien ce projet, nous avons entamé une étude sur le terrain, des ateliers et des séances de discussions intensives afin de comprendre ce dont l'apprenant attend de ce manuel.

Ce projet était conçu selon des visées générales, sur lesquelles un cadre pour le programme a été élaboré, ainsi que le manuel lui-même qui a été traduit en douze livres pour l'apprenant et l'équivalent pour l'enseignant.

Dans ces manuels de l'éducation islamique, nous avons pris soin de clarifier ce dont l'apprenant a besoin, conformément aux bases de la science islamique dans le Coran et la Sunna, les enseignements prophétiques, la jurisprudence de la foi, et la jurisprudence Des règles, En prenant en compte la construction de la personnalité de l'apprenant et l'amélioration de son comportement conformément aux préceptes de la culture islamique.

Nous avons travaillé fort pour préparer des livres dans un langage simple et accessible. Adapté aux capacités intellectuelles de l'apprenant, le contenu du manuel correspond en profondeur et dans ses moindres détails à ce dont il a besoin. Le travail a été soumis à de nombreuses vérifications et révisions scientifiques effectuées par nos diverses équipes de spécialistes.

Nous ne prétendons pas à la perfection et à la distinction, mais nous avons simplement déployé des efforts selon nos capacités. Nous implorons Dieu de faire de ce manuel une œuvre pure pour Lui exclusivement, une lumière pour les apprenants, et de rétribuer généreusement tous ceux qui ont contribué à sa promotion et à son soutien. Que les bénédictions et la paix de Dieu soient sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

Superviseur du projet

Muhammad bin Abdullah Al-Dwaish

Préface



Louanges à Allah, le Seigneur des mondes, et que la paix et les bénédictions soient sur notre Prophète (que les bénédictions et la paix soient sur lui).

Cher élève! Vous avez entre les mains,
le sixième livre du programme "**Éducation islamique**", visant à enseigner aux jeunes générations les principes de leur religion conformément à la doctrine, à la charia et à l'éthique, tout en construisant leur personnalité selon la méthodologie éducative islamique.

Ce livre comprend de brèves explications des deux Sourates *al-'Alā* et *al-Ghāshiyah*, et met en avant les avantages scientifiques et éducatifs des Ayat de ces sourates ainsi que les règles de la récitation du Noble Coran.

Le livre met également en évidence les qualités physiques du Prophète Muhammad (ﷺ) ainsi que certaines qualités de sa moralité éminente, telles que la patience, le courage et la générosité. En ce qui concerne la bonne guidée du Prophète Muhammad, nous apprenons la manière d'adresser le *Salām* et de demander l'autorisation, afin de pouvoir suivre son modèle (ﷺ) dans nos mœurs et nos relations avec autrui.

Pour ancrer la foi dans le cœur des élèves, ils apprendront les piliers de la foi mentionnés dans le Hadith de Jibrīl (عليه السلام).

Afin que le caractère de l'élève soit parfait et qu'il puisse devenir influent dans la société, il étudiera la signification de la fierté dans l'Islam et de la vérité avec les autres, ainsi que les habiletés de communication avec eux.

Le livre continue en outre à mettre l'accent sur les actes d'adoration, en abordant des thèmes tels que les règles et les mérites du *Ṣawm*, afin que les apprenants adoptent ces règles, notamment qu'en arrivant à ce niveau, ils atteignent l'âge auquel ils commenceront à jeûner.

En ce qui concerne les règles relatives aux transactions, l'apprenant étudiera la nécessité de conserver les biens d'autrui, afin de ne pas causer de préjudice à autrui.



Nous avons consenti un effort tout particulier pour élaborer ces manuels d'une manière conforme aux principes scientifiques et aux normes éducatives modernes. En les préparant, nous avons tenu compte de ce qui suit:

- Débuter toutes les leçons avec une introduction qui suscite votre intérêt, augmente votre motivation et attire votre attention.
- Tracer des tableaux, des figures et des cartes conceptuelles pour vous aider à mieux assimiler le contenu scientifique.
- Inclure des activités instructives qui aident à atteindre les objectifs éducatifs conformément aux stratégies d'apprentissage actif, dans lesquelles nous avons tenu compte des éléments suivants:
 - Sa complémentarité avec le contenu pour atteindre les objectifs de la leçon, en fonction de la nature et de l'identité de cette leçon.
 - Développer des aspects de votre personnalité et de vos multiples compétences.
 - Diversifier les méthodes relatives à leur mise en application si bien qu'elles sont assurées tantôt de manière individuelle, tantôt de manière collective, tantôt dans la salle de classe, tantôt hors de la classe; diversifier également les formes de ces activités pour qu'elles soient tantôt écrites ou verbales, tantôt comportementales ou mentales.
- Prévoir des exercices d'évaluation à la fin de chaque leçon afin de vérifier l'assimilation de chaque leçon ainsi que de ses objectifs.

En vous présentant ce livre, nous espérons qu'il permettra de réaliser tout ce à quoi nous avons aspiré concernant la facilité de la matière scientifique, la clarté de la présentation, l'efficacité des activités et l'exhaustivité des exercices.

Nous invoquons Allah, le Tout-Puissant d'en faire bénéficier les élèves qui cherchent à s'instruire en matière de science de la religion et de l'accepter de notre part, Il est l'Audient et l'Omniscient.

Que les bénédictions et la paix d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sur sa famille ainsi que sur tous ses compagnons.



Première Unité

Leçon n°.	Thème de la Leçon	Nombre de Cours
1	Explication de la Sourate <i>al- 'Alā</i> (1 - 8)	Deux
2	Adresser le <i>Salām</i> (la manière, les mérites et les règles)	Un
3	Les qualités physiques du Prophète Muhammad (ﷺ)	Un
4	La croyance en Allah, le Très-Haut	Un
5	La récitation de la Sourate <i>Nūh</i>	Un
6	L'importance de la croyance en Allah, le Très-Haut	Un
7	L'injonction du <i>Ṣawm</i> (le Jeûne)	Un
8	Le respect des biens d'autrui	Un

Remarques:

- (1) La deuxième séance de la première leçon doit être consacrée à faire écouter les élèves et à leur faire apprendre les versets qu'elle contient.

Explication de la Sourate *al- 'Alā* (1 - 8)

Objectifs de la leçon:

Cher élève,

À la fin de cette leçon, on s'attend à ce que tu sois capable de:

- 1 Lire correctement les Ayats de la leçon.
- 2 Mémoriser les Ayats (1 - 8) de la Sourate *al- 'Alā*.
- 3 Expliquer les significations du vocabulaire difficile mentionné dans les Ayats de la leçon.
- 4 Clarifier le sens général des Ayats de la leçon.
- 5 Prendre conscience de la grandeur d'Allah, le Très-Haut, telle qu'elle se manifeste dans Ses Attributs et Ses créations.
- 6 Valoriser le grand soin du Prophète Muhammad (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) d'apprendre le Noble Coran.

Activités Préliminaires



- En étudiant cette leçon, indique la corrélation entre le début de cette Sourate et le Dhikr du *Rukū'* et du *Sujūd*.

-Écris ta réponse sur les lignes suivantes:

.....

.....

Allah, le Tout-Puissant, dit: "Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut, (1) Celui Qui a créé et agencé harmonieusement, (2) Qui a décrété et guidé, (3) Et qui a fait pousser le pâturage, (4) Et en a fait ensuite un foin sombre. (5) Nous te ferons réciter (le Coran), de sorte que tu n'oublieras. (6) Que ce qu'Allah veut. Car, Il connaît ce qui paraît au grand jour ainsi que ce qui est caché. (7) Nous te mettrons sur la voie la plus facile (8)." (*al- 'Alā*: 1-8)

قَالَ اللَّهُ تَعَالَى: ﴿سَبِّحْ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى (١) الَّذِي
خَلَقَ فَسَوَّى (٢) وَالَّذِي قَدَّرَ فَهَدَى (٣) وَالَّذِي أَخْرَجَ
الْمَرْعَى (٤) فَجَعَلَهُ غُثَاءً أَحْوَى (٥) سَنُقَرِّئُكَ فَلَا
تَنْسَى (٦) إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ إِنَّهُ يَعْلَمُ الْجَهْرَ وَمَا يَخْفَى
(٧) وَنُيَسِّرُكَ لِلْيُسْرَى (٨)﴾ (الأعلى: 1-8)

Il a créé tous les êtres sous la meilleure image.

خَلَقَ فَسَوَّى:

Il a enregistré les destins de toutes les créations et a guidé chacune d'entre elles pour qu'elle agisse en fonction de son destin.

قدر فهدى:

Les plantes
et l'herbe.

المرعى:

La plante qui noircit après avoir été verte.

غشاء أحوى:

La Sourate

al- 'Alā

(1 – 8)

Tout d'abord, la négation de tout attribut d'imperfection appartenant à Allah, le Créateur.

Deuxièmement, le grand soin du Prophète Muhammad (ﷺ) pour apprendre le Noble Coran.

Troisièmement, les leçons tirées des Ayats.

Tout d'abord: la négation de tout attribut d'imperfection appartenant à Allah, le Créateur (1 - 5)

► **La Sourate Glorieuse commence par commander de nier tout attribut d'imperfection à Allah, le Créateur, puisque Lui, Glorifié soit-Il, mérite pleinement la glorification et la louange grâce à Ses bienfaits et Ses bénédictions envers nous, dont les suivants:**

- a C'est Lui, le Très-Haut, qui a perfectionné la création de toutes les créatures.
- b C'est Lui, le Tout-Puissant, qui a écrit le destin de toutes les créatures et qui a guidé chacune d'entre elles vers ce qui lui est bénéfique.
- c C'est Lui, Exalté soit-il, qui a fait pousser l'herbe pour que les animaux s'en nourrissent.

Deuxièmement, le grand soin du Prophète Muhammad (ﷺ) pour apprendre le Noble Coran (5-8)

► Chaque fois que Jibrīl (عليه السلام) descendait sur le Prophète Muhammad (ﷺ) avec les Ayats du Noble Coran, il (ﷺ) avait l'habitude de les réciter à haute voix pour ne pas les oublier. Ainsi, Allah, le Très-Haut, lui assura qu'il (ﷺ) n'oublierait aucune partie du Coran à l'exception des Ayats qu'Allah, le Tout-Puissant, veut qu'il oublie. Allah, le Très-Haut, connaît parfaitement les paroles et les actions publiques et discrètes des créatures.

Troisièmement, les leçons tirées des Ayats Glorieuses:

- a La nécessité de nier tout attribut d'imperfection à Allah, le Tout-Puissant, puisqu'Il nous a commandé de le faire, en raison de Ses Grands Bienfaits et de Ses Bénédictiones envers nous.
- b La persévérance dans l'apprentissage du Noble Coran, de le réciter souvent et d'en mémoriser les Ayats.
- c Allah, le Tout-Puissant, est au courant des affaires des gens, qu'elles soient secrètes ou publiques.
- d L'aisance et la tolérance de l'Islam.

Activités



Activité 1: Rappelle-toi et réponds

- Mentionne trois *Adhkār* que tu as mémorisés comprenant la glorification d'Allah, le Très-Haut, et écris leurs significations.

Le Dhikr	La signification

Activité 2: Fais la distinction et repère la différence

- 'Uqbah Ibn 'Āmir (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) a dit: "Lorsque 'Glorifie le nom de ton Seigneur, le Très Haut' a été révélée, le Messenger d'Allah (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit: 'Prononcez-le pendant votre prosternation' et lorsque 'Glorifie le nom de ton Seigneur, le Tout-Puissant' a été révélée, il a dit: 'Prononcez-le pendant votre inclinaison.'" (Rapporté par Abū Dāwūd, Hadith No. 869; et Ibn Mājah, Hadith No. 887)

﴿لَمَّا نَزَلَتْ: ﴿فَسَبِّحْ بِاسْمِ رَبِّكَ الْعَظِيمِ﴾ (الواقعة: 74)، قَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ: اجْعَلُوهَا فِي رُكُوعِكُمْ، فَلَمَّا نَزَلَتْ: ﴿سَبِّحْ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى﴾ قَالَ: اجْعَلُوهَا فِي سُجُودِكُمْ. (رواه أبو داود 869، وابن ماجه 887).

Lis le Hadith et puis:

- Repère la différence entre le Dhikr à observer dans le *Rukū'* et celui à mentionner dans le *Sujūd*.
- Dans le *Rukū'*, nous disons: - Dans le *Sujūd*, nous disons:
- Montre la relation entre le Dhikr à dire dans le *Rukū'* et celui à observer dans le *Sujūd*.

Activité 3: Cite des preuves tirées du Noble Coran

- Un homme a persuadé un autre de faire une action de désobéissance en secret. Il a promis de n'en parler à personne. Cite une Ayah de la Sourate *al-Alā* que tu donnes comme conseil à l'incitateur à la désobéissance en secret.

Évaluation



Q 1: Choisis la bonne réponse:

- 1 Le Prophète Muhammad (ﷺ) avait l'habitude de réciter le Noble Coran à haute voix avec Jibril عليه السلام :
(pour obtenir une récompense - pour chasser Satan - pour ne pas l'oublier).
- 2 L'une des leçons tirées des Ayats est que:
(craindre Allah est la voie du Salut - encourager les gens à apprendre le Coran - l'Au-delà est la demeure de la bénédiction permanente).
- 3 La Ayah qui a dissipé la peur du Prophète Muhammad (ﷺ) et l'a rassuré est:
(إِنَّهُ يَعْلَمُ الْجَهْرَ وَمَا يَخْفَى) - (سَنُقَرِّئُكَ فَلَا تَنْسَى) - (الَّذِي خَلَقَ فَسَوْى).
- 4 Les Ayats ont mis l'accent sur:
(les caractéristiques du croyant - la négation de tout attribut d'imperfection appartenant à Allah - les signes d'amour du Coran).

Q 2: Relie les mots de la colonne (A) avec ceux qui conviennent dans la colonne (B):

La Colonne (A)

المرعى ○
غُثَاء ○
أَحْوَى ○

La Colonne (B)

○ Noir
○ L'herbe
○ Sec

Q 3: Réponds aux questions suivantes

► Allah, le Tout-Puissant dit: ﴿سَبِّحْ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى ۝ (١) الَّذِي خَلَقَ فَسُوَّى ۝ (٢) وَالَّذِي قَدَّرَ فَهَدَى ۝ (٣)﴾.

- 1 Explique ces Ayats à ta manière.
- 2 Indique les leçons tirées de ces Ayats.

Les règles de la demande d'autorisation

Objectifs de la leçon:

Cher élève,
À la fin de cette leçon, on s'attend à ce que tu sois capable de:

- 1 Mentionner les règles relatives à la demande d'autorisation pour entrer dans les maisons.
- 2 Fournir des preuves sur les règles de la demande d'autorisation.
- 3 Prendre conscience de la grandeur de l'Islam, clairement manifestée dans la législation relative à la demande d'autorisation.
- 4 Observer les règles de la demande d'autorisation.

Activités Préliminaires



► Répète les Ayats suivantes avec ton professeur et dis ensuite ce que tu en as compris:

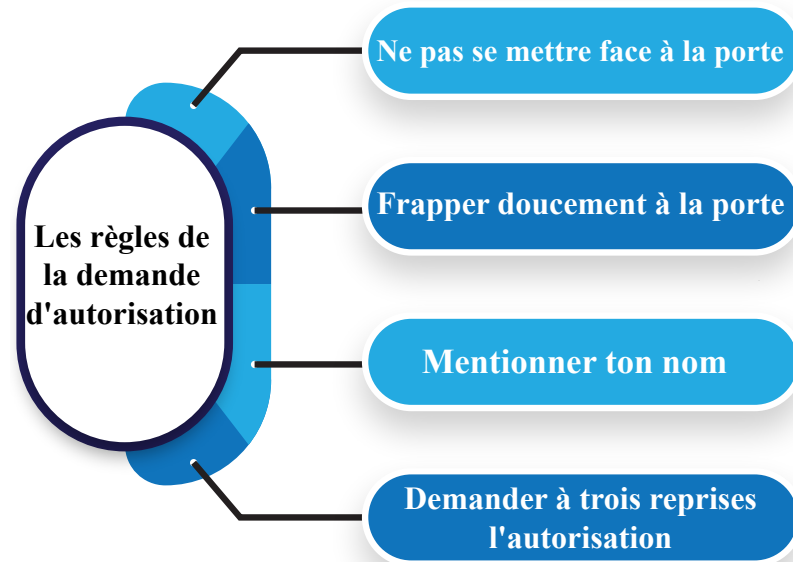
Allah, le Très-Haut, dit: "Ô vous qui croyez! N'entrez pas dans des maisons autres que les vôtres avant de demander la permission [d'une façon délicate]: et si on vous dit: "Retournez!" Eh bien, Retournez. Cela est plus pur pour vous. Et Allah, de ce que vous faites est Omniscient. (28) Nul grief contre vous à entrer dans des maisons inhabitées où se trouve un bien pour vous. Allah sait ce que vous divulguez et ce que vous cachez." (*al-Nūr*: 27 - 29)

قال الله تعالى: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتًا غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْذِنُوا وَتُسَلِّمُوا عَلَىٰ أَهْلِهَا ذَٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ لَعَلَّكُمْ تُذَكَّرُونَ ۝٢٧ فَإِنْ لَمْ تَجِدُوا فِيهَا أَحَدًا فَلَا تَدْخُلُوهَا حَتَّىٰ يُؤْذَنَ لَكُمْ وَإِنْ قِيلَ لَكُمُ ارْجِعُوا فَارْجِعُوا هُوَ أَزْكَىٰ لَكُمْ وَاللَّهُ بِمَا تَعْمَلُونَ عَلِيمٌ ۝٢٨ لَيْسَ عَلَيْكُمْ جُنَاحٌ أَنْ تَدْخُلُوا بُيُوتًا غَيْرَ مَسْكُونَةٍ فِيهَا مَتَاعٌ لَّكُمْ وَاللَّهُ يَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ وَمَا تَكْتُمُونَ ۝٢٩﴾ (النور: 27-29).

► L'Islam veille à la protection de la 'awrah et de la vie privée des personnes. C'est pourquoi il a édicté l'expression "demander l'autorisation".

En application du commandement d'Allah, le Très-Haut, il est obligatoire pour un musulman de demander l'autorisation lorsqu'il veut entrer dans un lieu qui ne lui appartient pas. Allah, le Très-Haut dit: ﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَدْخُلُوا بُيُوتًا غَيْرَ بُيُوتِكُمْ حَتَّى تَسْتَأْذِنُوا وَتُسَلِّمُوا عَلَىٰ أَهْلِهَا﴾ (النور: 27)

► Allah, le Très-Haut, a établi certaines règles à respecter pour atteindre l'objectif de la demande d'autorisation, dont les plus importantes sont les suivantes:



1 Ne pas se mettre face à la porte lorsqu'on demande l'autorisation d'entrer

► Cette règle protège la 'awrah (les affaires privées) de la maison contre la divulgation à d'autres personnes. Il est rapporté dans le Hadith que "Lorsque le Messager d'Allah (ﷺ) se présentait à la porte de certaines personnes, il ne restait pas en face, mais à partir de son coin droit ou gauche..." (Rapporté par Abū Dāwūd, Hadith No. 5186) «كَانَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ إِذَا أَتَى بَابَ قَوْمٍ لَمْ يَسْتَقْبِلِ الْبَابَ مِنْ تِلْقَاءِ وَجْهِهِ، وَلَكِنْ مِنْ رُكْنِهِ الْأَيْمَنِ أَوِ الْأَيْسَرِ» (رواه أبو داود 5186)

2 Frapper doucement à la porte

► Cette règle protège les habitants de la maison de la peur et de la crainte. Anas Ibn Mālik (رضي الله عنه) a dit: "Les gens avaient l'habitude de frapper aux portes du Prophète (ﷺ) avec leurs ongles." (al-Adab al-Mufrad, Hadith No. 1080)

(الأدب المفرد 1080) «إِنَّ أَبْوَابَ النَّبِيِّ ﷺ كَانَتْ تُقْرَعُ بِالْأظْفِيرِ». S'il y a une cloche à côté de la porte, la personne qui demande l'autorisation doit la faire sonner doucement pour un court instant.

3 Mentionner ton nom

- Cela permet au propriétaire de la maison d'identifier la personne et de prendre la décision de la laisser entrer ou non. Jābir Ibn 'Abdullāh (رضي الله عنه) a dit: "Je suis allé voir le Prophète (صلى الله عليه وسلم) et j'ai frappé à la porte (pour demander l'autorisation). Il a demandé : "Qui est là?" J'ai répondu: "Moi" Il répéta: "Moi, moi?!", comme si cela lui déplaisait. (Rapporté par al-Bukhārī, Hadith No. 6250) أَتَيْتُ النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَدَقَقْتُ الْبَابَ، فَقَالَ: «مَنْ ذَا؟» فَقُلْتُ: أَنَا. فَقَالَ: «أَنَا، أَنَا» كَأَنَّهُ كَرِهَهَا (رواه البخاري 6250)

4 Demander l'autorisation trois fois

- (Après avoir demandé l'autorisation trois fois), si tu as été autorisé à entrer dans la maison, tu peux entrer; sinon, retourne. Le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) a dit: "l'autorisation doit être demandée trois fois. Si l'autorisation est accordée, tu peux entrer; sinon, retourne." (Rapporté par Muslim, Hadith No. 2153) (رواه مسلم 2153) «الْإِسْتِئْذَانُ ثَلَاثٌ، فَإِنْ أُذِنَ لَكَ وَإِلَّا فَارْجِعْ»
- Si un musulman n'a pas reçu l'autorisation d'entrer, il doit repartir sans colère ni détestation, car Allah, le Très-Haut, dit: (النور: 28) ﴿وَلِنْ قِيلَ لَكُمْ ارجِعُوا فَارجعوا هُوَ اَزْكٰى لَكُمْ﴾. Cela signifie que si le propriétaire de la maison te dit de retourner pour une bonne raison, tu dois le faire avec satisfaction et sans montrer de dégoût.

Toutes ces règles sont édictées par l'Islam pour protéger l'honneur et les affaires privées des personnes, ce qui rend les musulmans fiers de cette grande religion.

Activités



Activité 1: Déduis et réponds

- Le Messager d'Allah (ﷺ) a dit: "La demande d'autorisation n'a été instituée que vis-à-vis du regard (pour ne pas regarder quelque chose que nous ne sommes pas censés regarder)." Rapporté par al-Bukhārī, Hadith No. 6241.

«إِنَّمَا جُعِلَ الْإِسْتِئْذَانُ مِنْ أَجْلِ الْبَصَرِ» (رواه البخاري 6241).

Sous la supervision de ton professeur, déduis la sagesse juridique qui sous-tend l'obligation de demander l'autorisation.

Activité 2: Lis et distingue

- Mets (✓) devant le comportement correct (✗) devant le comportement incorrect:

L'action	Vrai ou Faux	La Raison
Un homme se met face à la porte de la maison et interpelle ses habitants.		
La personne qui demande l'autorisation dit: "Je suis untel".		
Muhammad a sollicité l'autorisation trois fois et il est parti.		
Un homme a regardé par le trou de la porte tout en demandant l'autorisation d'entrer.		

Activité 3: Déduis

- À la lumière de cette leçon, déduis comment l'Islam éduque les musulmans aux bonnes manières et aux comportements convenables.

Activité 4: Collabore et écris

- En coopération avec ton camarade de classe, écris la façon de demander l'autorisation dans ta communauté et indique dans quelle mesure elle est en accord avec ce que tu as appris dans cette leçon.

Évaluation



Q 1: Choisis la bonne réponse:

- 1 La règle concernant la demande d'autorisation pour entrer dans une maison qui ne t'appartient pas est:
(obligatoire - recommandée - déconseillée)
- 2 Les règles de la demande d'autorisation impliquent qu'il faut le faire:
(trois fois - quatre fois - cinq fois)
- 3 Si un musulman veut demander l'autorisation, il doit:
(se tenir à droite ou à gauche de la porte - se mettre face à la porte - regarder par le trou de la porte)
- 4 Si un musulman n'a pas reçu l'autorisation d'entrer, il doit:
(attendre devant la porte jusqu'à ce qu'il soit autorisé à entrer - partir - se mettre en colère contre l'habitant de la maison).

Q 2: Dédus les règles à respecter pour demander une autorisation des textes suivants:

Le texte	La règle
Allah, le Très-Haut, dit: ﴿وَأَن قِيلَ لَكُمْ أَتَجْعَلُ فَارِجًا لَّكُمْ هُوَ أَزْكَىٰ لَكُمْ﴾.	
Jābir Ibn 'Abdullāh (رضي الله عنه) a rapporté: "Je suis allé voir le Prophète (صلى الله عليه وسلم) et j'ai frappé à la porte (pour demander l'autorisation). Il a demandé: "Qui est là?" J'ai répondu: "Moi" Il répéta: "Moi, moi?!", comme si cela lui déplaisait.	
Les gens avaient l'habitude de frapper aux portes du Prophète (صلى الله عليه وسلم) avec leurs ongles."	

Q 3: Réécris les phrases suivantes en corrigeant les erreurs:

- 1 Il est permis à la personne qui n'a pas reçu l'autorisation d'entrer dans une maison de se mettre en colère contre ses habitants.
- 2 L'une des règles de la demande d'autorisation est que la personne qui demande l'autorisation ne doit dire "moi" qu'une seule fois.
- 3 Une personne doit demander l'autorisation d'entrer dans une maison six fois avant d'en quitter.

Q 4: Indique la raison de ce qui suit:

- 1 Frapper doucement à la porte est l'une des règles de la demande d'autorisation.
- 2 Un musulman ne doit pas se mettre face à la porte de la maison lorsqu'il demande l'autorisation.

La conservation des biens d'autrui

Objectifs de la leçon:

Cher élève,
À la fin de cette leçon, on s'attend à ce que tu sois capable de:

- 1 présenter les caractéristiques du respect de la propriété d'autrui.
- 2 Mettre en garde contre l'usurpation de la propriété d'autrui.
- 3 Prendre conscience du danger du vol et de la tricherie.
- 4 Conserver les biens d'autrui.

► L'argent est d'une importance capitale dans la vie et l'un des moyens les plus importants pour peupler la terre. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, nous commande de la conserver et de la développer. En outre, Lui, le Très-Haut, a déclaré qu'il était illégal d'usurper l'argent d'autrui de quelque manière que ce soit, puisqu'il a établi plusieurs législations.

Quelles sont ces législations qui interdisent d'usurper l'argent d'autrui?

Ce sont les points que tu apprendras dans cette leçon.

Les signes de conservation des biens d'autrui:

L'interdiction du vol.

L'interdiction de détériorer les biens d'autrui et l'auteur de la détérioration est obligé de payer le prix des objets endommagés.

Établir le "consentement" comme l'une des conditions de validité du contrat.

L'interdiction de la tricherie.

Les signes de conservation des biens d'autrui:

► Allah, le Très-Haut, a interdit la mise en consommation illicite des biens d'autrui. Afin de conserver les biens d'autrui, Lui, le Très-Haut, a édicté des actes législatifs, dont les suivants:

1 **L'interdiction du vol:** L'Islam le considère comme l'un des grands péchés. Il a même imposé une peine légale au voleur. Allah, le Très-Haut, dit: "**Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils ont acquis, et comme châtiment de la part d'Allah. Et Allah est Puissant et Sage.**" (*al-Mā'idah*: 38)

﴿وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا جَزَاءً بِمَا كَسَبَا نَكَالًا مِّنَ اللَّهِ﴾ (المائدة: 38).

2 **L'interdiction de détériorer les biens d'autrui** et l'obligation pour l'auteur de la détérioration de payer le prix/la valeur des objets endommagés. Le Prophète Muhammad (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) a dit: "**La main qui prend est responsable jusqu'à ce qu'elle paie.**" (Rapporté par Abū Dāwūd, Hadith No. 3561; et al-Tirmidhī, Hadith No. 1266) (رواه أبو داود «عَلَى الْيَدِ مَا أَخَذَتْ حَتَّى تُؤَدِّيَهُ» (3561، والترمذي 1266).

3 **Établir le "consentement" comme l'une des conditions de validité du contrat.** Les contrats ne sont pas valables tant qu'il n'y a pas de consentement mutuel entre les deux parties. Allah, le Très-Haut, dit:

﴿يَتَأَيُّهَا الَّذِينَ ءَامَنُوا لَا تَأْكُلُوا أَمْوَالَكُمْ بَيْنَكُمْ بِالْبَاطِلِ إِلَّا أَنْ تَكُونَ تِجَارَةً عَنْ تَرَاضٍ مِّنْكُمْ﴾ (النساء: 29).

4 **L'interdiction de la tricherie:** L'islam interdit toute forme de tricherie, que ce soit dans l'achat et la vente ou dans la pesée, etc. Il affirme aussi que les tricheurs sont des perdants. Abū Hurayrah (رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ) a rapporté que "**Le Messager d'Allah est tombé un jour sur un tas de céréales et, lorsqu'il y a plongé la main, ses doigts ont senti de l'humidité, si bien qu'il a demandé au propriétaire des grains comment cela s'était produit. On lui a répondu que la pluie était tombée sur le grain, il a dit: "Pourquoi n'as-tu pas mis la partie humide sur le dessus des grains pour que les gens puissent la voir? Il n'est pas de moi celui qui trompe.**" (Rapporté par Muslim, Hadith No. 102) (أَنَّ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ مَرَّ عَلَى صَبْرَةِ طَعَامٍ، فَادْخَلَ يَدَهُ فِيهَا، فَنَالَتْ أَصَابِعُهُ بَلَلًا، فَقَالَ: «مَا هَذَا يَا صَاحِبَ الطَّعَامِ؟» قَالَ: أَصَابَتْهُ السَّمَاءُ يَا رَسُولَ اللَّهِ. قَالَ: «أَفَلَا جَعَلْتَهُ فَوْقَ الطَّعَامِ كُنِيَ يَرَاهُ النَّاسُ، مَن عَشَّ فَلَيْسَ مِنِّي» (رواه مسلم 102).

Activités



Activité 1: Prends part et réponds

► Avec l'aide de ton professeur, révise l'explication des trois premières Ayats de la Sourate *al-Muṭaffifīn* et réponds ensuite à la question suivante:

- 1 Écris le sens général des Ayats.
- 2 Montre la corrélation entre l'Ayat et le thème de la leçon.

Activité 2: Distingue et réponds

► Avec l'aide de ton professeur, repère la différence entre les actions suivantes. Indique s'il s'agit d'un acte de détérioration, de tricherie ou de vol en cochant (✓) à l'endroit qui convient.

L'action	un acte de détérioration	un acte de tricherie	un acte de vol
Briser la vitre des transports publics			
Cueillir des fleurs du jardin			
Mélanger du lait avec de l'eau et le vendre			
Utiliser le stylo d'un camarade de classe sans son autorisation			
Jeter des épines sur la route			
Prendre l'argent de mon camarade de classe sans qu'il le sache			

Activité 3: Observe et réponds

► **Surligne le cercle à côté du comportement indiquant la conservation des biens.**

- ☐ Un garçon arrose les fleurs du jardin.
- ☐ Un garçon déchire le livre de son camarade de classe.
- ☐ Un garçon vend un téléphone mobile qui a un défaut et ne le signale pas à l'acheteur.

Évaluation



Q1: Mets (✓) devant la phrase correcte et (×) devant la phrase incorrecte:

- 1 Il n'y a pas de mal à vendre du lait après l'avoir mélangé à de l'eau. ☐
- 2 Il est permis d'endommager les biens publics. ☐
- 3 Allah, le Très-Haut, a interdit la tricherie pour conserver les biens d'autrui. ☐

Q2: Complète les phrases suivantes

- 1 Celui qui gâche l'argent d'autrui doit
- 2 Celui qui achète quelque chose sans son consentement a le droit de
- 3 Le Prophète (ﷺ) a dit: "Il n'est pas de moi, ..." « **مَنْ عَشَى** »

Q3: L'interdiction du vol est l'un des moyens de conserver les biens d'autrui. Écris une preuve de cela.

.....

.....

Explication de la Sourate *al-Ghāshiyah* (17-26)

Objectifs de la leçon:

Cher élève,

À la fin de cette leçon, on s'attend à ce que tu sois capable de:

- 1 Réciter correctement les Ayats de la leçon.
- 2 Mémoriser les Ayats (17 à 26) de la Sourate *al-Ghāshiyah*.
- 3 Expliquer la signification du vocabulaire difficile.
- 4 Donner le sens général des Ayats mentionnés dans la leçon.
- 5 Citer la grandeur de la création comme preuve de la Résurrection.
- 6 Distinguer le petit châtement du grand châtement.
- 7 Prendre conscience du danger de forcer les gens à faire preuve d'obéissance.

Activités Preliminaires



- Les chameaux sont l'une des merveilleuses créatures d'Allah, le Très-Haut. Pour cette raison, Lui, Glorifié soit-Il, les a cités comme preuve de Sa Grande Capacité en matière de Résurrection, comme le montrent les Ayats de cette leçon. Après avoir étudié cette leçon, discute avec tes camarades de classe de la raison pour laquelle Allah, le Très-Haut, a mentionné les chameaux en particulier, surtout si l'on considère le fait qu'il existe d'autres créatures plus grandes et plus impressionnantes qu'eux, telles que les éléphants.

Allah, l'Exalté, dit: "Ne considèrent-ils donc pas les chameaux, comment ils ont été créés? (17) Et le ciel comment il est élevé? (18) Et les montagnes comment elles sont dressées? (19) Et la terre comment elle est nivelée? (20) Eh bien, rappelle! Tu n'es qu'un rappeleur. (21) Et tu n'es pas un dominateur sur eux. (22) Sauf celui qui tourne le dos et ne croit pas (23) Alors Allah le châtiara du plus grand châtement. (24) Vers Nous est leur retour. (25) Ensuite, c'est à Nous de leur demander compte. (26) (*al-Ghāshiyah*: 17 - 26)

قال الله تعالى: ﴿أَفَلَا يَنْظُرُونَ إِلَى الْإِبِلِ
كَيْفَ خُلِقَتْ ۖ وَإِلَى السَّمَاءِ كَيْفَ
رُفِعَتْ ۚ وَإِلَى الْجِبَالِ كَيْفَ نُصِبَتْ
وَإِلَى الْأَرْضِ كَيْفَ سُطِحَتْ ۚ فَذَكِّرْ إِنَّمَا أَنْتَ مُذَكِّرٌ ۚ لَسْتَ
عَلَيْهِمْ بِمُصِيطِرٍ ۚ إِلَّا مَنْ تَوَلَّى
وَكْفَرَ ۖ فَيُعَذِّبُهُ اللَّهُ الْعَذَابَ الْأَكْبَرَ ۚ إِنَّ إِلَيْنَا إِيَابَهُمْ ۖ ثُمَّ إِنَّ عَلَيْنَا
حِسَابَهُمْ﴾ (الغاشية: 17-26).

Tu n'as aucun contrôle sur eux, et tu ne peux donc pas les contraindre à devenir croyants

بمصيطر:

Leur retour se fera vers Allah

إلينا إياهم:

al-Ghāshiyah
(17 - 26)

Premièrement: Citer la création comme preuve de la Résurrection (17 - 20)

Deuxièmement: la tâche du Messenger consiste uniquement à transmettre le Message.

Troisièmement: les leçons tirées des Ayats

Premièrement: Citer la création comme preuve de la Résurrection (17 - 20)

► Voici la deuxième partie de cette Sourate glorieuse qui met l'accent sur le Jour de la Résurrection. Dans cette partie, Allah, le Tout-Puissant, offre des preuves de Sa Toute-Puissance à ressusciter les gens pour ceux qui le nient. Ce faisant, il met en évidence, Gloire à Lui, le caractère grandiose et merveilleux de Ses créatures. Il a mentionné quatre créatures, à savoir:

1 Les chameaux qui témoignent du caractère grandiose et merveilleux de la création



2 Le ciel qu'Allah, le Très-Haut, a élevé sans piliers.



3 Les monts qu'Allah, le Très-Haut, a fixés sur la terre.



4 La terre qu'Allah, le Très-Haut, a étalée



Deuxièmement: La tâche du Messager consiste uniquement à transmettre le Message (21 - 26)

- ▶ Allah, le Très-Haut, a alors commandé à son Messager (ﷺ) de rappeler tout cela aux gens et de leur transmettre Son message.
- ▶ Ainsi, quiconque se détourne de l'exhortation et du rappel, son destin sera le châtiment de l'Enfer perpétuel.

Troisièmement: Leçons tirées:

- 1 La grandeur de la création est une preuve de la Toute Capacité d'Allah, le Très-Haut, à ressusciter les gens après leur mort.
- 2 Le Messager (ﷺ) n'a pas le droit de forcer les gens à croire; il doit seulement transmettre le message.
- 3 Il y a deux sortes de châtiments: le petit châtiment qui se produit dans la vie ici-bas et le grand châtiment qui se produit dans l'au-delà.

Activités



Activité 1: Rappelle et réponds

► Dans ces Ayats, Allah, le Très-Haut, a commandé à Son Messager (ﷺ) d'exhorter les gens et de leur rappeler Son existence, le Tout-Puissant. De même, Lui, l'Exalté, lui a ordonné (ﷺ) de rappeler et d'exhorter les gens dans la Sourate *al-'Alā* que tu as étudiée précédemment. À la lumière de ceci:

- 1 Mentionne la Ayah indiquant cela dans la Sourate *al-'Alā* et explique-la.
- 2 Souligne les similitudes et les différences entre les deux Ayats.

Activité 2: Réfléchis et réponds

► Allah, le Très-Haut, parle du bétail en disant: "Et Nous les leurs avons soumis; certains leur servent de monture et d'autre de nourriture. (72) Et ils en retirent d'autres utilités et des boissons. Ne seront-ils donc pas reconnaissants?" (*Yāsīn*: 72 - 73)

﴿وَذَلَّلْنَاهَا لَهُمْ فَمِنْهَا رَكُوبُهُمْ وَمِنْهَا يَأْكُلُونَ﴾ (٧٢) ﴿وَهُمْ فِيهَا مِنْتَفِعُ وَمَشَارِبٌ أَفَلَا يَشْكُرُونَ﴾ (٧٣) (يس: 72-73).

En coopération avec tes camarades de classe, mentionne trois bienfaits du bétail.

Activité 3: Distingue et réponds

► Complète le tableau suivant en cochant (✓) au bon endroit:

La phrase	Une leçon tirée de la Ayah	Une leçon non tirée de la Ayah
Allah, le Très-Haut, a élevé les cieus sans piliers.		
La grandeur de la création des chameaux est l'une des preuves de la Toute-Puissance d'Allah, le Très-Haut.		
Il est permis de manger de la viande de chameau.		

Activité 4: Réfléchis et réponds

► Allah, le Très-Haut, dit: "Et ils t'interrogent au sujet des montagnes. Dis: "Mon Seigneur les dispersera comme la poussière." (*Taha*: 105)

(طه: 105) ﴿وَيَسْأَلُونَكَ عَنِ الْجِبَالِ فَقُلْ يَنْسِفُهَا رَبِّي نَسْفًا﴾

Sous la supervision de ton professeur, récite cette Ayah et puis réponds:

1 Décris l'état des montagnes au Jour de la Résurrection.

.....

.....

2 Que prouve l'état des montagnes au Jour de la Résurrection?

.....

.....

Évaluation

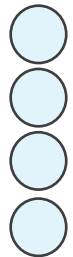


Q 1: Choisis la bonne réponse:

- 1 Allah, le Très-Haut, mentionne les chameaux comme preuve de Sa Capacité de la Résurrection. L'une des caractéristiques des chameaux est qu'ils sont
(les plus grands et les plus forts des bovins - la créature la plus merveilleuse - les bovins dont la viande est la plus fine)
- 2 Les Ayats ont indiqué que les créatures d'Allah, le Très-Haut, peuvent fournir des preuves sur
(Sa Capacité à extraire les âmes - Sa Capacité à ressusciter - Sa Capacité à guider les gens)
- 3 La signification du mot arabe «سُطِحَتْ» dans la parole d'Allah, le Tout-Puissant, ﴿وَالِى الْأَرْضِ كَيْفَ سُطِحَتْ﴾ signifie que
(elle est étendue - elle est décorée - les rivières et les mers y ont été creusées).

Q 2: Mets en ordre les thèmes suivants en fonction de leur mention dans la Sourate:

- 1 Citer des preuves de la Capacité d'Allah, le Très-Haut, de la Résurrection.
- 2 La description du Paradis.
- 3 Les conditions des mécréants au Jour de la Résurrection.
- 4 La tâche du Messager se limite à transmettre le message.



Q 3: Cite des preuves tirées des Ayats glorieuses sur l'occurrence de la Résurrection.

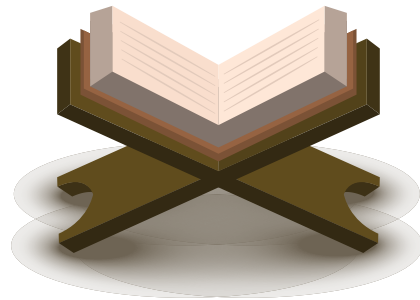
Q 4: Réponds aux questions suivantes:

قال الله تعالى: ﴿فَذَكِّرْ إِنَّمَا أَنْتَ مُذَكِّرٌ ۚ لَسْتَ عَلَيْهِمْ بِمُصَيِّرٍ ۚ إِلَّا مَنْ تَوَلَّىٰ وَكَفَرَ ۚ﴾^(٢١) ﴿فِي عَذَابِ اللَّهِ الْعَذَابُ الْأَكْبَرُ ۚ إِنَّ إِلَيْنَا إِيَابَهُمْ ۚ ثُمَّ إِنَّ عَلَيْنَا حِسَابَهُمْ ۚ﴾^(٢٢)

1 Quelle est la signification de **إِيَابَهُمْ** - **بِمُصَيِّرٍ** ?

2 Explique les Ayats dans ton propre style.

3 Quel est le commandement d'Allah, l'Exalté, au Prophète Muhammad ﷺ ?



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

﴿وَالْمُرْسَلَاتِ عُرْفًا ۝١﴾ فَالْعَصْفِ
عَصْفًا ۝٢﴾ وَالنَّشْرِ نَشْرًا ۝٣﴾ فَالْفَرْقَتِ
فَرْقًا ۝٤﴾ فَالْمُلْقِيَتِ ذِكْرًا ۝٥﴾ عُدْرًا أَوْ
نُذْرًا ۝٦﴾ إِنَّمَا تُوعَدُونَ لَوَفِّعُ ۝٧﴾ فَإِذَا
النُّجُومُ طُمِسَتْ ۝٨﴾ وَإِذَا السَّمَاءُ فُرِجَتْ
۝٩﴾ وَإِذَا الْجِبَالُ سُفِّتْ ۝١٠﴾ وَإِذَا الرُّسُلُ
أُقِنَتْ ۝١١﴾ لِأَيِّ يَوْمٍ أُحِلَّتْ ۝١٢﴾ لِيَوْمِ الْفَصْلِ
۝١٣﴾ وَمَا أَدْرَاكَ مَا يَوْمُ الْفَصْلِ ۝١٤﴾ وَيَلَّ
يَوْمَئِذٍ لِلْمُكَذِّبِينَ ۝١٥﴾ أَلَمْ يَهْلِكِ الْأَوَّلِينَ
۝١٦﴾ ثُمَّ نَتَّبِعُهُمُ الْآخَرِينَ ۝١٧﴾ كَذَلِكَ
نَفْعِلُ بِالْمُجْرِمِينَ ۝١٨﴾ وَيَلَّ يَوْمَئِذٍ
لِلْمُكَذِّبِينَ ۝١٩﴾ أَلَمْ نَخْلُقْكُمْ مِنْ مَّاءٍ مَهِينٍ
۝٢٠﴾ فَجَعَلْنَاهُ فِي قَرَارٍ مَكِينٍ ۝٢١﴾ إِلَى قَدَرٍ
مَعْلُومٍ ۝٢٢﴾ فَقَدَرْنَا فَنِعْمَ الْقَدِرُونَ ۝٢٣﴾ وَيَلَّ

décrétons [tout] de façon parfaite. (23) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (24) N'avons-Nous pas fait de la terre un endroit les contenant tous? (25) les vivants ainsi que les morts? (26) Et n'y avons-Nous pas placé fermement de hautes montagnes? Et ne vous avons-Nous pas abreuvés d'eau douce? (27) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (28) Allez vers ce que vous traitiez alors de mensonge! (29) Allez vers une ombre [fumée de l'Enfer] à trois branches (30) qui n'est ni ombrueuse ni capable de protéger contre la flamme." (31) car [le feu] jette des étincelles volumineuses comme des châteaux (32) et qu'on prendrait pour des chameaux jaunes. (33) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (34) Ce sera le jour où ils ne [peuvent] pas parler, (35) Et point ne leur sera donné permission de s'excuser. (36) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (37) C'est le Jour de la Décision [Jugement], où nous vous réunirons ainsi que les anciens. (38) Si vous disposez d'une ruse, rusez donc contre Moi. (39) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (40) Les pieux seront parmi des ombrages et des sources (41) De même que des fruits selon leurs désirs (42) "Mangez et buvez agréablement, pour ce que vous faisiez." (43) C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisants. (44) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (45) "Mangez et jouissez un peu (ici-bas); vous êtes certes des criminels". (46) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (47) Et quand on leur dit: "Inclinez-vous, ils ne s'inclinent pas. (48) Malheur, ce jour-là, à ceux qui criaient au mensonge. (49) Après cela, en quelle parole croiront-ils donc? (50)

يَوْمِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٢٤﴾ أَلَمْ تَجْعَلِ الْأَرْضَ
كِفَاتًا ﴿٢٥﴾ أَحْيَاءَ وَأَمْوَاتًا ﴿٢٦﴾ وَجَعَلْنَا
فِيهَا رَوَاسِيَ شَامِخَاتٍ وَأَسْقَيْنَكُم مَّاءً فُرَاتًا
﴿٢٧﴾ وَيَلَّيْ يَوْمِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٢٨﴾ انْطَلِقُوا
إِلَى مَا كُنتُمْ بِهِ تَكْذِبُونَ ﴿٢٩﴾ انْطَلِقُوا إِلَى
ظِلِّ ذِي ثُلُثٍ شَعْبٍ ﴿٣٠﴾ لَا ظَلِيلٍ وَلَا
يَغْنَى مِنَ اللَّهَبِ ﴿٣١﴾ إِنَّمَا تَرْمِي بِشَجَرٍ
كَالْقَصْرِ ﴿٣٢﴾ كَأَنَّهُ جِمَلَتٌ صُفْرٌ ﴿٣٣﴾ وَيَلَّيْ
يَوْمِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٣٤﴾ هَذَا يَوْمٌ لَا يَنْطِقُونَ
﴿٣٥﴾ وَلَا يُؤْذَنُ لَهُمْ فَيَعْذِرُونَ ﴿٣٦﴾ وَيَلَّيْ
يَوْمِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٣٧﴾ هَذَا يَوْمُ الْفَصْلِ
جَمْعَنَكُمْ وَالْأَوَّلِينَ ﴿٣٨﴾ فَإِنْ كَانَ لَكُمْ
كَيْدٌ فَكِيدُوا ﴿٣٩﴾ وَيَلَّيْ يَوْمِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ
﴿٤٠﴾ إِنَّ الْمُتَّقِينَ فِي ظِلِّ وَعُيُونٍ
﴿٤١﴾ وَفَوَاحِهِ مِمَّا يَشْتَهُونَ ﴿٤٢﴾ كُلُّوا
وَأَشْرَبُوا هَنِيئًا بِمَا كُنتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾ إِنَّا
كَذَلِكَ نَجْزِي الْمُحْسِنِينَ ﴿٤٤﴾ وَيَلَّيْ يَوْمِذٍ
لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٤٥﴾ كُلُّوا وَتَمَنَعُوا فَلَيَّا إِنَّكُمْ
تُجْرَمُونَ ﴿٤٦﴾ وَيَلَّيْ يَوْمِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ
﴿٤٧﴾ وَإِذَا قِيلَ لَهُمُ ارْكَعُوا لَا يَرْكَعُونَ
﴿٤٨﴾ وَيَلَّيْ يَوْمِذٍ لِّلْمُكَذِّبِينَ ﴿٤٩﴾ فَيَايَ
حَدِيثٍ بَعْدَهُ يُؤْمِنُونَ ﴿٥٠﴾

Se cramponner à la droiture de la religion

Objectifs de la leçon:

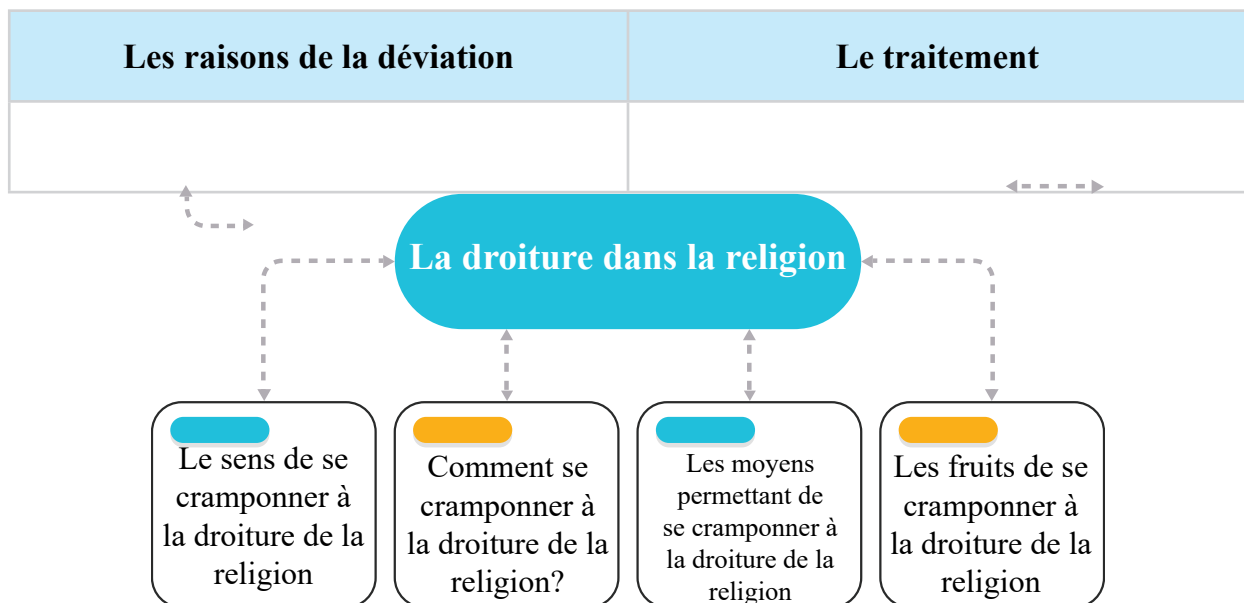
Cher élève,
À la fin de cette leçon, on s'attend à ce que tu sois capable de:

- 1 Expliquer le sens de se cramponner à la droiture de la religion.
- 2 Expliciter la manière de se cramponner à la droiture de la religion.
- 3 Mettre en œuvre les moyens qui aident à se cramponner à la droiture de la religion.
- 4 Présenter les fruits du fait de se cramponner à la droiture de la religion.
- 5 Prendre conscience de l'importance de se cramponner à la droiture de la religion.
- 6 Se cramponner fermement à la droiture de la religion.

Activités Préliminaires



- De nombreux jeunes ont dévié du droit chemin de la religion en imitant les Occidentaux dans de nombreux aspects, y compris dans des domaines qui contredisent l'Islam? Quelles sont les raisons de cette déviation? Comment y remédier?



Premièrement: le sens de se cramponner à la droiture de la religion:

► **Se cramponner à la droiture de la religion** signifie qu'il faut adhérer aux commandements de la religion de l'islam et agir en conséquence, se tenir à l'écart des choses interdites et être ferme sur ce point jusqu'à la mort.



Deuxièmement: Comment être ferme sur le droit chemin de la religion?

► Un musulman peut rester fermement sur le droit chemin de la religion s'il fait ce qui suit:

1 La fermeté sur le *Tawhīd* et l'abstention de l'idolâtrie. Abū Bakr al-Ṣiddīq (رضي الله عنه) fut un jour interrogé sur la droiture et répondit: "**C'est de ne pas associer des partenaires à Allah dans l'adoration.**" (al-Muttaqī al-Hindī, 4585; et al-Baghawī 16)

«أَلَا تُشْرِكُ بِاللَّهِ شَيْئًا» (المتقي الهندي 4585، والبعوي 16)

2 Observer les actes d'obéissance et se tenir à l'écart des interdictions. 'Umar Ibn al-Khaṭṭāb (رضي الله عنه) a dit: "**Il s'agit d'être ferme dans l'obéissance à Allah et de ne pas se dérober comme les renards.**" (al-Muttaqī al-Hindī 4586)

«أَنْ تَسْتَقِيمَ عَلَى طَاعَةِ اللَّهِ وَلَا تَرُوغَ رُوغَانَ الثَّعْلَبِ» (المتقي الهندي 4586)

3 L'observation totale de la Sunna du Messenger d'Allah (صلى الله عليه وسلم).

4 Faire continuellement de bonnes actions. Le Prophète Muhammad (صلى الله عليه وسلم) a dit: "**La meilleure œuvre auprès d'Allah est celle constamment accomplie même si elle est minime.**" (Rapporté par Muslim, Hadith No. 783)

«أَحَبُّ الْأَعْمَالِ إِلَى اللَّهِ تَعَالَى أَدْوَمُهَا وَإِنْ قَلَّ» (رواه مسلم 783)

Troisièmement: C'est d'aider une personne à être droite dans la religion:

- 1 La *Taqwā* d'Allah et le fait de l'observer en privé et en public!
- 2 Faire du *Du'ā'* pour la guidance et la droiture. Allah, le Très-Haut, dit: ﴿أَهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ﴾ (الفاتحة: 6).
- 3 Soyez toujours en compagnie de personnes vertueuses, car elles vous aident à accomplir des actes d'obéissance et leurs membres se conseillent mutuellement de faire le bien.

Quatrièmement: Les fruits de se cramponner à la religion de la droiture:

- 1 La sécurité, la protection d'Allah pour l'homme dans la vie mondaine, et dans l'au-delà, et la bonne annonce du Paradis au moment de la détresse. Allah, le Très-Haut, dit: "Ceux qui disent: "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux. "N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés; mais ayez la bonne nouvelle du Paradis qui vous était promis." (Fussilat: 30) ﴿إِنَّ الَّذِينَ قَالُوا رَبُّنَا اللَّهُ ثُمَّ اسْتَقَامُوا تَتَنَزَّلُ عَلَيْهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَلَّا تَخِفُوا وَلَا تَحْزَنُوا وَأَبْشِرُوا بِالْجَنَّةِ الَّتِي كُنتُمْ تُوعَدُونَ﴾ (فصلت: 30)
- 2 S'en remettre au commandement d'Allah, le Très-Haut: Allah, Gloire à Lui, a commandé à Son Messager (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et à Ses serviteurs croyants de rester sur le droit chemin. Lui, le Très-Haut, dit: "Demeure sur le droit chemin comme il t'a été commandé ..." (Hūd: 112) ﴿هُود: 112﴾ ﴿فَاسْتَقِمْ كَمَا أُمِرْتَ وَمَنْ تَابَ مَعَكَ﴾ Cette Ayah commande au Prophète Muhammad (صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ) et aux musulmans de s'en remettre à Allah, le Tout-Puissant. À ce propos, Sufyān al-Thaqafī a dit: "Ô Messager d'Allah, dis-moi quelque chose concernant l'Islam de sorte que je n'interroge personne à son propos autre que toi." Il صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit: "Dis: Je crois en Allah, ensuite tiens-toi droit." (Rapporté par Muslim, Hadith No. 38) ﴿قُلْ: آمَنْتُ بِاللَّهِ، فَاسْتَقِمْ﴾ (رواه مسلم 38)
- 3 L'abondance de provisions qu'Allah, le Très-Haut, a promise à ceux qui étaient religieusement vertueux, comme Il le dit, Lui, le Tout-Puissant: "Et s'ils se maintenaient dans la bonne direction, Nous les aurions abreuvés, certes d'une eau abondante" ﴿وَالْوِاسْتَقَامُوا عَلَى الطَّرِيقَةِ لَأَسْقَيْنَهُمْ مَاءً غَدَقًا﴾ (الجن: 16). (al-Jinn: 16)

Activités



Activité 1: Observe et réponds

- Coche (✓) en dessous de l'image indiquant l'adhésion au droit chemin et (X) en dessous de l'image indiquant le contraire:



Activité 2: Réfléchis et réponds

- Coche (✓) avant les fruits du maintien sur le droit chemin de l'Islam comme le souligne le Hadith:

Le Prophète (ﷺ) a dit: "Celui qui veut sa subsistance lui soit fournie en abondancequ'il maintienne les liens de parenté". (Rapporté par al-Bukhārī, Hadith No. 2067; et Muslim, Hadith 2557)

«مَنْ أَحَبَّ أَنْ يُبَسِّطَ لَهُ فِي رِزْقِهِ... فَلْيَصِلْ رَحِمَهُ» (رواه البخاري 2067، ومسلم 2557).

- ☐ La sécurité et la protection ☐ La subsistance en abondance
- ☐ Se soumettre au commandement d'Allah, le Très-Haut

Activité 3: Prends part et réponds

- Allah, le Tout-Puissant, dit au Prophète Muhammad (ﷺ), "Et en vérité tu guides vers un chemin droit." (al-Shūrā: 52)

﴿وَإِنَّكَ لَتَهْدِي إِلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ﴾ (الشورى: 52).

Avec l'aide de tes camarades de classe, écris une situation indiquant cette Ayah de la vie du Prophète Muhammad (ﷺ).

Évaluation



Q1: Mets (✓) devant la phrase correcte et (×) devant la phrase incorrecte:

- 1 Le musulman doit continuellement accomplir de bonnes actions. ☐
- 2 La peur et l'anxiété sont les fruits de se cramponner à la droiture de l'Islam. ☐
- 3 Se cramponner à la droiture de la religion de l'Islam signifie accomplir des actes d'obéissance et s'abstenir des interdictions. ☐

Q2: Choisis la bonne réponse:

- 1 est l'un des moyens de réaliser le fait de se cramponner à la droiture de l'Islam.
(L'invocation - L'intelligence - L'amour des gens)
- 2 est le fruit du fait de se cramponner à la droiture de l'Islam.
(La renommée - La subsistance en abondance - L'amour des gens)
- 3 est l'un des signes de se cramponner à la droiture de l'Islam.
(Faire des choses interdites - Négliger les obligations - Observer les actes d'obéissance)

Q3: Indique la raison de ce qui suit:

- La présence permanente dans la compagnie des vertueux est l'un des moyens de se cramponner à la droiture de l'Islam.

